



## **AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE**

**Mis en ligne le 31 mai 2023**

En application des dispositions de l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, la Ville de Pontarlier informe qu'elle envisage mettre à disposition 35 m<sup>2</sup> du domaine public, dans le cadre d'une activité économique sur le site de l'Aérodrome de Pontarlier, et ce, dans un délai de 15 jours.

Pour tous renseignements, le point de contact est le suivant : 03.81.39.92.79